

Guide de l'utilisateur d'un logement économe en énergie

Bien choisir et bien stocker ses granulés de bois

POURQUOI ?

Le stockage des granulés n'a pas d'incidence sur la consommation d'énergie mais une mauvaise conception ou une mauvaise réalisation d'un espace de stockage peut entraîner, entre autres, une décomposition ou un éclatement du combustible.



Il est donc important de bien choisir ou bien concevoir le mode de stockage des granulés de bois.

Par contre, **le choix du granulé**, lui, a **une incidence sur la consommation d'énergie**. Comme tout type de combustible bois, plus il est humide moins il vous vous fournira de l'énergie. Sur le marché, on peut trouver des granulés qui ont un pouvoir calorifique variant de 4 600 à 5 000 kWh/tonne (8% d'écart pour une même tonne de granulés consommée).

NOS CONSEILS

Lors de l'achat de votre granulé de bois, **choisissez la marque «NF Granulés Biocombustibles Haute Performance»**, **«Din plus» d'origine allemande**, ou **«EN plus» européenne**. Ces certifications et marques de qualité offrent des garanties notamment sur le taux d'humidité, le pouvoir calorifique le taux de cendres.

Par ailleurs, le stockage doit être parfaitement étanche pour éviter que le combustible se gorge d'eau, gonfle et se décompose. Sur la photo ci-contre, les granulés de bois en contact avec de l'eau ont gonflé et se sont décomposés en quelques secondes.

Pour les granulés en vrac (chaudière automatique) :

Dans le cas d'un silo maçonné, un tapis caoutchouc (bavette de protection d'impact) doit être suspendu à l'opposé la bouche de remplissage (à une distance de 20 cm de la paroi du silo), pour éviter l'éclatement des granulés lors de leur éjection pendant la livraison.

Veillez également que le silo ne soit pas en contact avec de l'humidité.

Pour les granulés en sac (pour les poêles) :

Les sacs doivent être stockés à l'abri de la pluie et isolés des remontées d'humidité du sol. Dans le cas par exemple d'un stockage dans une cave dépourvue d'une dalle en béton, il est impératif de déposer vos sacs sur des palettes.

Pour aller plus loin sur le stockage des granulés de bois, vous pouvez consulter les fiches pratiques de l'association Propellet : www.propellet.fr/fiches-qualite.php



Des travaux ont été réalisés dans votre logement pour qu'il soit confortable et économe en énergie.

Pour maîtriser vos consommations et dépenses d'énergies, il est également important d'entretenir régulièrement votre système de ventilation, de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire et de les utiliser de manière adaptée.

Pour cela, **14 fiches pratiques** vous sont proposées par le réseau des Espaces info énergie de Franche-Comté.

Un entretien régulier :

Chauffe-eau thermodynamique - ballon d'eau chaude sanitaire - chauffe-eau solaire - chaudière fioul ou gaz - chaudière bois - pompe à chaleur - poêle ou insert - VMC simple flux - VMC double-flux.

Une utilisation adaptée :

Optimiser sa consommation d'eau chaude - consommer peu pour se chauffer - stocker ses granulés de bois - stocker son bois de chauffage - préserver la performance de son logement.

Les Espaces Infos Energie (EIE) sont des lieux d'information pour les particuliers qui souhaitent réaliser des travaux d'économies d'énergies et d'énergies renouvelables pour leur habitat.

Vous y trouverez des conseils gratuits d'experts neutres et indépendants, pour faire les bons choix dans vos travaux d'isolation, de chauffage, de rénovation...

En Franche-Comté, les EIE sont les relais du programme Effilogis pour le grand public :

<http://www.info-energie-fc.org>

<http://www.effilogis.fr>

En Bourgogne : <http://www.infoenergie-bourgogne.org>

Prenez contact avec l'Espace Info Énergie (EIE) le plus proche de chez vous

En Franche-Comté :

Aire Urbaine (Belfort, Montbéliard, Héricourt) :

Gaïa Énergies : 03 84 21 10 69

Doubs : ADIL du Doubs : 03 81 61 92 41

Haute-Saône : ADERA : 03 84 92 15 29

Jura : AJENA : 03 84 47 81 14

En Bourgogne :

Côte d'Or : Association Bourgogne Énergies
Renouvelables : 03 80 59 12 80

Morvan : PNR du Morvan : 03 86 78 79 12

Nièvre : ALE de la Nièvre : 03 86 38 22 20

Saône et Loire : CAUE de la Saône et Loire :
03 85 69 05 26

Yonne : ADIL de l'Yonne : 03 86 72 16 16